

CIRCULAIRE:

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,

10 Décembre 1855.

MONSIEUR LE CURÉ,

Une œuvre sainte et destinée à produire de grands fruits s'est établie, depuis quelques années, au milieu de notre peuple religieux. Fondée par Monseigneur de FORBIN JANSON, dont la mémoire est en bénédiction dans ce pays, la Société de la SAINTE ENFANCE, a été accueillie avec joie dans le Diocèse de Québec, et y compte déjà de nombreux associés.

Nous en remercions le Seigneur: car nous regardons cette œuvre de miséricorde comme bien propre à attirer sur les enfants et sur leurs parents les grâces les plus précieuses. En formant les enfants à l'exercice de la charité corporelle et spirituelle, elle les associera à la régénération des infidèles; elle leur procurera des protecteurs dans la personne des petits anges, auxquels leurs aumônes et leurs prières ouvriront les portes du ciel; elle les préparera à devenir un jour des membres zélés de la belle œuvre de la Propagation de la Foi, dont elle est l'auxiliaire et le complément. Et pour des parents chrétiens, quelle douce consolation dans le présent, et quelles espérances pour l'avenir, à la vue de ces enfants se mettant à la suite de l'Enfant Jésus, pour sauver des âmes rachetées au prix du sang de ce Divin Sauveur.

Aussi, en songeant aux bénédictions que la Société de la Sainte Enfance doit attirer sur les familles, nous regardons comme un de nos devoirs de la soutenir et de l'étendre, pour qu'elle puisse produire des fruits abondants de salut. Nous avons cru que le meilleur moyen pour atteindre ce but désirable serait de lui donner une organisation semblable à celle de la Société de la Propagation de la Foi, et de faciliter les rapports entre les chefs de séries et le Conseil de Québec.